

D 121223-12

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 12 décembre 2023

Sur convocation en date du 6 décembre 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHORE Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**ATTRIBUTION DES MARCHES PHASE 1 DANS LE CADRE CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE MAIRIE**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux –urbanisme-droit du sol

Vu l'article L.2125-1 du code la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu l'article R. 2112-18 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu l'acte de gestion du Conseil municipal du 26 janvier 2021 indiquant le choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

D 121223-12

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT.

Vu la délibération 23 mai 2023 validant l'APD de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option et un montant total avec option de 3 462 739€ HT soit 4 155 286.8€ TTC en intégrant les panneaux solaires, approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec un montant des honoraires établi à 473 031.43€ HT auquel il convient d'ajouter la reprise des études en lien avec la diminution de la surface du sous-sol soit 9 300 € HT, soit un montant global de 482 331.43€ HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la consultation mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 16 octobre 2023 au 6 novembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre le 14 novembre 2023 et la réception des nouvelles offres transmises suite à la phase de négociation ouverte avec les entreprises,

Vu l'avis de la Commission Consultative MAPA du 29 novembre 2023

La consultation pour les travaux de réalisation de la nouvelle Mairie a été lancée en 2 phases. Une consultation pour les lots 1 et 2 relatifs aux travaux de désamiantage et de démolition et une consultation pour les lots 3 à 21 dont la consultation s'est déroulée du 30 octobre au 4 décembre.

Les travaux de désamiantage et de déconstruction devraient démarrer en janvier 2024 pour une durée de 19 mois.

Les entreprises suivantes pourraient être retenues

	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LOT N°1	Juillard Environnement	87 005,20 €	104 406,24 €
LOT N°2	D.D.T.S.L.	112 000,00 €	134 400,00 €
Montant TOTAL		199 005,20 €	238 806,24 €

D 121223-12

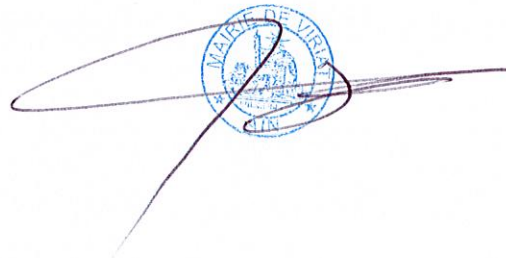
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- attribuer le marché de travaux aux entreprises mentionnées dans le tableau rappelé ci-dessous

	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LOT N°1	Juillard Environnement	87 005,20 €	104 406,24 €
LOT N°2	D.D.T.S.L.	112 000,00 €	134 400,00 €
	Montant TOTAL	199 005,20 €	238 806,24 €

- noter que le coût du marché de travaux de la 1ere phase s'élève globalement à 199 005.20 € HT soit 238 806.24 € TTC
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des documents nécessaires

LE MAIRE,
Bernard PERRET

A blue circular stamp with the text "MAIRE DE TURIN" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Bernard Perret".

001-210104519-20231212-D121223-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023
Affichage : 19/12/2023